



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 02079

Numéro SIREN : 793 316 399

Nom ou dénomination : 2B ELECTRONIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2017 sous le numéro de dépôt 19611

**SARL 2B ELECTRONIQUE**  
*Rapport du commissaire à la transformation et  
du commissaire aux comptes sur  
la transformation de la Société  
2B ELECTRONIQUE  
Société à Responsabilité Limitée,  
en Société par Actions Simplifiée*

Le présent acte a été  
déposé au Greffe du  
Tribunal de commerce  
de Bordeaux

Le - 3 OCT. 2017

sous le N° .....19611

Transformation de la SARL 2B ELECTRONIQUE  
en Société par Actions Simplifiée  
156 Avenue Montaigne  
33160 Saint Médard en Jalles  
*Ce rapport contient 3 pages*

**2B ELECTRONIQUE**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
Siège social : 156 Avenue Montaigne  
33160 Saint Médard en Jalles  
Capital social : € 1000

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes  
sur la transformation  
de la SARL 2B ELECTRONIQUE en Société par Actions Simplifiée**

Monsieur l'associé unique,

En notre qualité d'une part , de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part , de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1<sup>ER</sup> Septembre 2017 , nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

-La SARL 2B Electronique a pour activité principale, la vente de cigarettes électroniques.

-Les derniers comptes annuels approuvés arrêtés au 31/03/2017 ont été établis par le cabinet d'expertise Comptable ACTE à Mérignac.

Ils font apparaître un total de produits d'exploitation de 461 K€, contre 358 K€ sur l'exercice précédent, soit une progression de 29 %.

La marge brute en diminution ressort à 48,64 % au 31/03/2017 contre 56,17 % sur l'exercice précédent

Du fait de la maîtrise des charges externes et de la masse salariale le résultat d'exploitation ressort au 31/03/2017 à 9799 € contre une perte de 18 466 € sur l'exercice précédent.

Après prise en compte des résultats financiers, exceptionnels et du crédit d'impôt compétitivité emploi, l'exercice clos au 31/03/2017 se clôture avec un résultat net bénéficiaire de 10,7 K€ contre une perte de 14,8 K€ pour l'exercice précédent.

La situation de trésorerie de la société au 31/03/2017 est positive de + 14 K€, l'endettement financier est constitué d'un prêt en cours de 1,6 K€.

La situation nette de la société au 31/03/2017 ressort à 51 844 € pour un capital social de 1 000 €.

Le chiffre d'affaires de la société sur la période d'Avril à Aout 2017 qui nous a été communiquée par le cabinet d'expertise comptable, permet de constater bonne stabilité de celui-ci en concordance avec les données du dernier exercice clos.

### **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

-à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

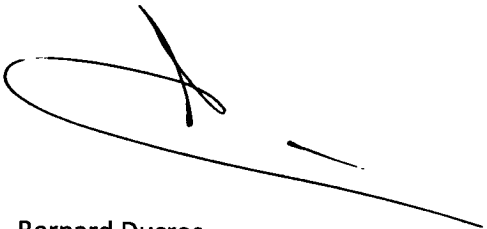
-à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice , le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part l'observation suivante :

Malgré l'absence d'une situation comptable complète, le montant des réserves qui s'élèvent au 31/03/2017 à 51 844,20 € pour un capital de 1 000 € permettent d'assurer que la situation nette de de la société est supérieure au capital social à ce jour.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cenon le 21 Septembre 2017



Bernard Ducros